

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRrane pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

1ère REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

1ère REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal, le soutien permanent apporté aux associations sportives par la commune. Dans ce cadre, chaque année des subventions votées par le conseil municipal sont accordées aux associations sportives.

L'enveloppe budgétaire à répartir pour l'année 2025 est de **398 000 €**, elle était de **408 000€ en 2024**.

À ce jour, certains clubs n'ont pas envoyé leur dossier de demande de subvention dans les délais impartis, ce qui retarde l'octroi de leur subvention. Certaines subventions seront également accordées après la réception de dossiers complémentaires concernant les sportifs de haut niveau.

À la suite d'une première répartition des subventions aux associations ayant fournis un dossier complet dans les temps, un montant de **83 000 €** est le solde prévu la répartition des subventions qui seront attribuées lors du prochain conseil de Novembre.

Ainsi, une première répartition des subventions accordées aux associations sportives choisyennes représente la somme de **315 000 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions proposées pour chaque association sportive suivant le tableau qui est présenté ci-dessous.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Henrique MARQUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de santé publique de favoriser le sport auprès du public ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir en particulier les associations sportives et soutenir l'activité sportive dans la commune.

Vu la Vie Educative / Enfance / Petite Enfance / Centres Sociaux / Sports / Jeunesse / Action sociale / Handicap / Hygiène Santé du 11 septembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve et décide de verser comme suit les subventions directes allouées aux association sportives pour l'année 2025

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2025
ACADEMIE BOXE CLUB (BOXE FRANÇAISE)	2 000 €
ASSOCIATION GYMNIQUE DE CHOISY (AGCR)	19 000 €
ATHLETIQUE CLUB DE CHOISY LE ROI (ACCR)	17 000 €
AVIRON CLUB 94 (AC94)	17 000 €
BASKET BALL	7 000 €
BOULISTES SPORTIFS DE CHOISY (BS CHOISY)	13 000 €
BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE ANGLAISE)	2 000 €
CERCLE SPORTIF QUARTIERS LIBRES (boxe éducative)	6 000 €
CHOISY BADMINTON CLUB 94	15 000 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251001-DEL-25-094-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025

CHOISY SPORT RANDO	1 000 €
CHOISY TENNIS DE TABLE	11 000 €
CLUB MOUCHE DE CHOISY ET ENVIRONS	1 000 €
CLUB NAUTIQUE DE CHOISY LE ROI	7 000 €
FOOTBALL CLUB CHOISY LE ROI (FCCR)	8 000 €
GOLF CLUB DE CHOISY	2 000 €
GROUPEMENT AMICAL DES TIREURS (GAT)	3 000 €
HAND BALL DE CHOISY LE ROI	21 000 €
JUDO CLUB DE CHOISY	19 000 €
KARATE (SEI KARATE SHINTAI DO)	9 000 €
KICK BOXING CLUB DE CHOISY (BOXE AMERICAINE)	2 000 €
RUGBY CLUB DE CHOISY (RCC)	40 000 €
SECOND SOUFFLE	2 000 €
SKI CLUB	2 000 €
SPORT ADAPTE CHOISY LE ROI (SACLR)	6 000 €
SPORTING CLUB DES NAGEURS (SCNCR)	43 000 €
STAR GYM	2 000 €
TAI CHI CHUAN	1 500 €
TAE KWON DO CLUB DE CHOISY	4 500 €
TENNIS CLUB DE CHOISY	5 000 €
TWIRLING CLUB DE CHOISY	13 000 €
VOLLEY BALL CLUB CHOISY LE ROI	16 000 €
TOTAL	315 000 €

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou à défaut son adjoint à signer la convention financière d'objectifs et de moyens 2025 avec les associations sportives qui perçoivent des aides directes ou indirectes de la commune, ainsi que tout avenant ou document afférent.

ARTICLE 3 : Dit que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement est inscrit au budget de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



